



# Commune de Feillens

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (R. Bomarel a donné pouvoir à G. Monterrat, JP. Condemine a donné pouvoir à E. Joly, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le sept septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

**Présents** : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N, Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Vermeil N., Verne O. et MM Billoudet G., Chambard B., M.Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,  
**Excusés** : MM. Bornarel R. (parti à 20h20, a donné pouvoir à Monterrat G.), Condemine J-P. (a donné pouvoir à Joly E.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

**Secrétaire de séance** : Odile Verne

### **Objet** : Budget principal 2023 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que des ajustements au budget sont nécessaires sur le budget primitif 2023 du budget principal de la commune pour le paiement de l'échéance du portage Boyat. En effet, le remboursement du capital, prévu en investissement, a été intégré à l'opération « Acquisitions Immobilières » - opération n° 129 du budget. Or cette écriture doit se faire hors opération.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative au budget suivante :

Section Investissement			
Dépenses			
Opération Acquisitions immobilières		Hors opération	
Chap. 27 – c/27638	- 40 300 €	Chap. 27 – c/27638	+ 40 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 40 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 40 300 €</b>

Pour copie conforme  
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités  
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le  
Le Maire,